



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 75/2016
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Reçu en Préfecture le : 22 NOV. 2016
Affiché le :

Certifié exécutoire

L'An deux mille seize, le dix-sept Novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Novembre 2016.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, FERTE J., SEIB-TAUPIN, FERTE S., JOUET, DELON.

<u>PROCURATIONS</u>		
M. JOUSSEAUME	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	Mme SCHINTONE
Mme GARBIN	à	M. DELON
M. MARTIN	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Modification de la convention d'occupation précaire et révocable de l'ARSEEA

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de modification de la convention précaire et révocable accordée à l'ARSEEA.

La modification concerne l'utilisation de la cour de l'ex-école Louise Michel.

Le nouvel article ainsi rédigé est ajouté au préambule :

« Par ailleurs, l'occupant précaire est autorisé à utiliser la cour de l'ex-école Louise Michel, en l'état, les lundis, mardis et vendredis dans la matinée. Cette autorisation prendra fin dès commencement de tous travaux de réfection et d'aménagement de cette cour et des bâtiments contigus sans préavis. L'occupant précaire accède à la cour uniquement par le portail (remise d'une clef à cet effet). »

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- d'autoriser la modification du préambule de la convention d'occupation précaire et révocable consentie à l'ARSEEA dans les termes mentionnés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 18 Novembre 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL

